

SUFFRAGES

Chaque personne qui vote peut distribuer autant de **suffrages** (ou voix) qu'il y a de sièges disponibles au Conseil. **Vous disposez de 50 suffrages.**

Lorsque vous donnez une voix à un-e candidat-e, vous attribuez automatiquement un suffrage à sa liste. Cela s'appelle le **système proportionnel**. À la fin de l'élection, il convient de calculer 2 choses :

1) à **combien de sièges a droit une liste**. Plus une liste obtient de suffrages, plus elle obtient de sièges au Conseil.

2) **quelles personnes de la liste occuperont les sièges gagnés**. Au sein de chaque liste, ces sièges sont ensuite distribués aux candidat-e-s qui ont obtenu le plus de voix.

Source de cette brochure :



Direction générale
des affaires institutionnelles
et des communes (DGAIC)

Droits politiques

Rue Cité-Derrière 17
1014 Lausanne



Glissez votre bulletin dans l'enveloppe jaune.

Glissez-y aussi vos éventuels autres bulletins en cas de votations ou d'élections au niveau fédéral, cantonal ou communal.

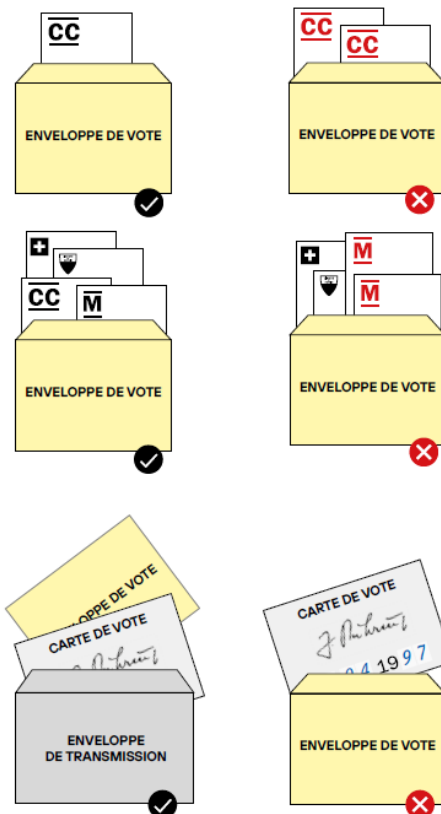
Important : Ne glissez pas plus de 1 bulletin pour le Conseil communal (CC) et 1 bulletin pour la Municipalité (M) dans l'enveloppe jaune !

Sur la carte de vote, **inscrivez votre date de naissance complète et signez**.



Glissez l'enveloppe jaune et votre carte de vote complétée et signée dans l'enveloppe grise de transmission.

Attention, ne mettez jamais votre carte de vote dans l'enveloppe jaune !



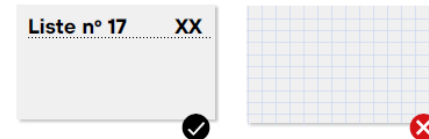
Conseil communal

Election au Conseil communal de Lucens selon le système proportionnel le dimanche 27 septembre 2026

En remplissant un bulletin de vote, vous devez respecter certaines règles. Sinon, votre bulletin est nul. Il ne sera pas pris en compte - vous aurez voté pour rien !

Pour que votre vote soit valide :

Utilisez uniquement les bulletins officiels !



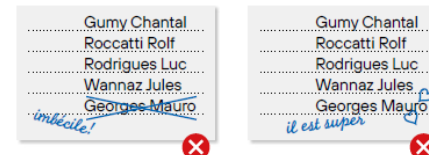
Si vous modifiez un bulletin, faites-le toujours au stylo. **N'utilisez jamais la machine à écrire ou un ordinateur.**



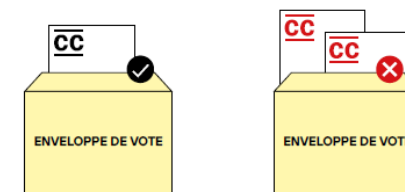
Si vous décidez de biffer certains noms d'une liste, **vous devez au minimum en laisser 1.**



Si vous mettez une inscription inconvenante ou étrangère à l'élection, **votre bulletin sera annulé.**



Votre bulletin de vote est à glisser dans l'enveloppe jaune. **Attention : 1 seul bulletin pour le Conseil communal !**



Distribuer vos voix

Vous avez 50 suffrages (= voix) à disposition,

1 pour chaque siège du Conseil communal.

Vous pouvez les distribuer de plusieurs manières :

Bon à savoir:

Si vous votez pour une liste et que vous n'ajoutez pas de candidat-e d'une autre liste sur le bulletin, la liste pour laquelle vous avez voté reçoit automatiquement vos 50 suffrages. C'est ce que l'on appelle voter compact.

Liste n° 22 YY

N°	Nom et prénom
22-01	Gumy Chantal
22-02	Roccatti Rolf
22-03	Rodrigues Luc
22-04	Wannaz Jules
...	...
22-25	Theza Anne

VOTER COMPACT – BULLETIN TEL QUEL

Vous pouvez utiliser une liste sans rien changer. Voici ce qui se passe :

- La liste n° 22 YY reçoit vos 50 voix.
- Chaque candidat-e sur le bulletin reçoit 1 voix pour le partage des sièges au sein de la liste.

Liste n° 23 XX

N°	Nom et prénom
23-01	Voilat Luc
23-02	Burnand Joëlle
23-03	Vesci Nadia
23-04	Cardillo Pascale
17-04	Bovey André
22-03	Rodrigues Luc

PANACHER

Sur une liste de votre choix, vous pouvez ajouter à la main des personnes d'autres listes, en respectant le nombre maximal de voix dont vous disposez.

- La liste n° 17 ZZ reçoit 1 voix.
- La liste n° 22 YY reçoit 1 voix.
- La liste n° 23 XX reçoit vos 48 voix restantes (50 moins 1 x ZZ et 1 x YY).
- Chaque candidat-e sur le bulletin reçoit 1 voix.

Liste n° 23 XX

N°	Nom et prénom
23-01	Voilat Luc
23-02	Burnand Joëlle
23-03	Vesci Nadia
23-04	Cardillo Pascale

Si vous aimez bien les candidat-e-s, mais pas la liste ou le parti, vous pouvez changer le nom de la liste à la main.

- La liste n° 23 XX reçoit 4 voix (1 pour chaque candidat-e).
- La liste n° 17 ZZ reçoit vos 46 voix restantes.
- Chaque candidat-e sur le bulletin reçoit 1 voix.

Liste n° 22 YY

N°	Nom et prénom
22-01	Gumy Chantal
22-02	Roccatti Rolf
22-03	Rodrigues Luc
22-04	Wannaz Jules

BIFFER DES CANDIDAT-E-S

Si vous ne souhaitez pas donner de voix à certaines personnes d'une liste, vous pouvez les biffer.

- La liste n° 22 YY reçoit vos 50 voix.
- Les candidats 22-02 et 22-04 reçoivent chacun 1 voix pour le partage des sièges au sein de la liste.
- Les candidat-e-s 22-01 et 22-03 ne reçoivent pas de voix.

Liste n° 17 ZZ

N°	Nom et prénom
22-03	Rodrigues Luc
22-03	Rodrigues Luc
23-03	Vesci Nadia
17-04	Bovey André
17-04	Bovey André

TOUT À LA MAIN

Sur un bulletin vierge, inscrivez librement la liste ou les candidat-e-s de votre choix, en les combinant ou en les cumulant si vous le souhaitez.

- La liste n° 22 YY reçoit 2 voix. Le candidat 22-03 aussi.
- La liste n° 23 XX reçoit 1 voix. La candidate 23-03 aussi.
- La liste n° 17 ZZ reçoit vos 47 voix restantes (50 moins 2 x YY et 1 x XX).
- Le candidat 17-04 reçoit 2 voix.

Liste n° 22 YY

N°	Nom et prénom
22-01	Gumy Chantal
22-02	Roccatti Rolf
22-03	Rodrigues Luc
22-04	Wannaz Jules
...	...
22-24	Moulin Louis
22-25	Theza Anne
22-03	Rodrigues Luc

x2

CUMULER DES CANDIDAT-E-S

Si vous voulez favoriser certain-e-s candidat-e-s, vous pouvez les cumuler (= les mettre à double). Ils recevront ainsi 2 voix. Notez leur nom à la main en fin de liste.

- La liste n° 22 YY reçoit vos 50 voix.
- Chaque candidat-e sur le bulletin reçoit 1 voix pour le partage des sièges au sein de la liste.
- Le candidat 22-03 reçoit une 2^e voix.

Liste n°

N°	Nom et prénom
17-04	Bovey André
17-04	Bovey André
22-03	Rodrigues Luc
22-09	Vaudry Marthe
23-04	Cardillo Pascale

x2

Vous pouvez également ne pas inscrire de nom de liste. Dans ce cas, seules quelques voix iront aux listes dont vous choisissez un ou plusieurs candidat-e-s.

- La liste n° 17 ZZ reçoit 2 voix. Le candidat 17-04 aussi.
- La liste n° 22 YY reçoit 2 voix. Les candidat-e-s 22-03 et 22-09 reçoivent chacun-e 1 voix.
- La liste n° 23 XX reçoit 1 voix. La candidate 23-04 aussi.
- Personne ne reçoit les 45 voix restantes (50 moins 2 x ZZ - 2 x YY - 1 x XX).